

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Ventes de terrains municipaux à Lavaltrie **Le conseil municipal prend en considération** **les demandes des citoyens**

Lavaltrie, le 5 août 2016 – À la suite de la séance publique du 1^{er} août dernier, durant laquelle plusieurs citoyens de Lavaltrie ont fait valoir leur position quant à la vente des terrains municipaux annoncée dans certains quartiers, les membres du conseil municipal ont poursuivi leur réflexion sur ce dossier en évaluant le pour et le contre des arguments mis de l'avant lors de la prise de parole. Le constat a permis de déterminer que la vente de terrains municipaux devait être maintenue mais que la préservation de certains espaces verts pouvait également faire partie de l'équation. « Le bien commun, l'accès à des parcs aménagés pour tous, la capacité de payer des citoyens ont toujours été le fondement de notre réflexion, et ce, depuis le début; et nous y croyons encore... Ce que nous avons sous-estimé, c'est l'intérêt des citoyens pour le maintien d'espaces verts, libres de tout aménagement. Il apparaît que de telles considérations doivent aussi être prises en compte », a indiqué le porte-parole de ce dossier, M. Pascal Tremblay, conseiller municipal.

Les terrains mis en vente

Afin de diversifier ses sources de revenus, la Ville a fait le choix de poursuivre la vente des terrains situés sur les rues suivantes :

- Rue Rachel (Domaine Charbonneau)
- Rue Maxime-Vinet
- Rue Arcand (Odilon-Boutin)

- Avenue des Pins
- Rue Rose

Pour les terrains de la rue Rose, un parc sera maintenu et aménagé avec de nouvelles installations.

La vente des terrains municipaux et les modalités d'achat seront officialisées dans le cadre d'un avis public qui sera diffusé dans les journaux locaux au cours des prochaines semaines. À partir de ce moment, l'information sera aussi rendue accessible sur le [site Web de la Ville de Lavaltrie](#).

De ce fait, le conseil municipal de Lavaltrie annonce que les espaces verts des secteurs suivants seront préservés :

- Rue des Huards/des Goélands
- Rue de la Promenade
- Rue Les Jardins-de-l'Aurore
- Terrasse Charbonneau

« Cette décision, comme toutes les autres prises dans le cadre de ce dossier, a fait l'objet de saines discussions au sein de notre équipe et est portée par l'ensemble des membres du conseil », a tenu à spécifier le maire de Lavaltrie, M. Jean Claude Gravel.

Un pas de plus

Les membres du conseil municipal ont poussé plus loin la réflexion en décidant de modifier le zonage de certains espaces verts et en leur donnant un statut exclusif de parcs et espaces verts afin d'y interdire la construction résidentielle. « Les considérations environnementales sont, à mon avis, celles qui ont fait pencher la balance dans la décision du conseil, principalement pour la rue de la Promenade. Puisque nous avons accepté de revoir notre position afin de préserver les arbres et les espaces verts, autant y aller jusqu'au bout », a conclu M. Pascal Tremblay.

Ville de Lavaltrie
450 586-2921, poste 2225